



⑫ **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

④⑤ Date de publication du fascicule du brevet :  
**13.07.94 Bulletin 94/28**

⑤① Int. Cl.<sup>5</sup> : **G04B 37/16**

②① Numéro de dépôt : **91906593.8**

②② Date de dépôt : **13.03.91**

⑧⑥ Numéro de dépôt international :  
**PCT/FR91/00204**

⑧⑦ Numéro de publication internationale :  
**WO 91/14212 19.09.91 Gazette 91/22**

⑤④ **MONTRE A BRACELET AMOVIBLE.**

③⑩ Priorité : **14.03.90 FR 9003277**

④③ Date de publication de la demande :  
**26.02.92 Bulletin 92/09**

④⑤ Mention de la délivrance du brevet :  
**13.07.94 Bulletin 94/28**

⑧④ Etats contractants désignés :  
**AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE**

⑤⑥ Documents cités :  
**CH-A- 291 881**  
**CH-A- 408 794**  
**US-A- 1 775 174**  
**US-A- 2 148 629**  
**US-A- 3 589 575**

⑦③ Titulaire : **BOUCHERON**  
**26, place Vendôme**  
**F-75001 Paris (FR)**

⑦② Inventeur : **BOUCHERON, Alain**  
**10, rue Desbordes Valmore**  
**F-75116 Paris (FR)**

⑦④ Mandataire : **Casalonga, Axel et al**  
**BUREAU D.A. CASALONGA - JOSSE**  
**Morassistrasse 8**  
**D-80469 München (DE)**

**EP 0 471 834 B1**

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

La présente invention concerne une montre-bracelet comprenant une montre dont le boîtier comporte au moins deux côtés opposés parallèles pourvus chacun de moyens d'assemblage coopérant de façon amovible avec un élément métallique renforçant une extrémité libre d'un bracelet souple.

On connaît des montre-bracelets de ce genre (CH-A-291 881) dont l'assemblage amovible entre le bracelet et la montre permet d'associer à une montre donnée différents types de bracelets. L'interchangeabilité des bracelets enrichie l'aspect de la montre-bracelet et permet à l'utilisateur de varier notamment la couleur du bracelet associé à la montre.

Pour assurer l'interchangeabilité des bracelets, la technique classique consiste à solidariser chaque extrémité libre du bracelet avec un élément métallique sous forme de bâtonnet pourvu d'une dépression axiale dans laquelle l'extrémité libre du bracelet est pliée en une boucle autour d'une vis de montage. L'extrémité libre du bracelet ressort de la dépression du bâtonnet métallique pour être cousue sur la face non exposée du bracelet.

Le bâtonnet métallique comporte également une lamelle longitudinale à sa face extérieure et pourvue d'une protubérance à son extrémité libre escamotable dans le bâtonnet, de façon à pouvoir assurer une liaison d'encliquetage avec une rainure longitudinale pratiquée dans un alésage sur un côté du boîtier de la montre.

Le bracelet ainsi obtenu présente au voisinage du bâtonnet métallique d'extrémité une surépaisseur due à la boucle d'extrémité pour l'assemblage. Cette surépaisseur peut incommoder le poignet de l'utilisateur. Les bâtonnets métalliques sont en métal massif, par exemple en or massif, dont la fabrication et le montage sur une extrémité du bracelet sont relativement compliqués à réaliser.

En outre, le montage entre un bâtonnet métallique et la montre empêche la libre rotation du bâtonnet, et donc du bracelet, à l'intérieur de l'alésage correspondant de la montre, à cause de la conception du moyen d'encliquetage.

La présente invention a pour objet de remédier aux inconvénients précités en réalisant une montre à bracelet amovible, dont le système d'assemblage entre la montre et le bracelet est conçu de façon simple et originale.

La montre-bracelet, selon l'invention, comprend une montre dont le boîtier comporte au moins deux côtés opposés parallèles pourvus chacun d'un moyen d'assemblage coopérant de façon amovible avec un élément rigide renforçant une extrémité libre d'un bracelet souple. L'élément rigide peut être métallique et comprend une lame tubulaire élastique et un manchon dont une extrémité est fermée. La lame tubulaire comporte une fente axiale dentée dans la-

quelle est introduite une extrémité libre du bracelet souple. Le manchon comporte une fente axiale débouchant dans l'extrémité ouverte du manchon et dont l'ouverture est plus grande que l'épaisseur du bracelet pour permettre le passage de ce dernier. Le diamètre intérieur du manchon est plus petit que le diamètre extérieur de la lame tubulaire, de telle sorte que l'introduction axiale de la lame tubulaire dans le manchon nécessite une déformation élastique de la lame tubulaire entraînant un blocage de l'extrémité libre du bracelet par pincement de la fente axiale dentée.

La lame tubulaire élastique peut être remplacée par une mâchoire sous forme sensiblement cylindrique dont l'ouverture est longitudinale. De préférence, les deux éléments dentés de la mâchoire font corps ensemble et sont reliés l'un à l'autre par une languette souple et longitudinale à l'opposé de l'ouverture de la mâchoire. Pour l'assemblage, une extrémité libre du bracelet est introduite dans la mâchoire par l'ouverture longitudinale, les éléments dentés permettant de retenir l'extrémité du bracelet. La mâchoire fermée est introduite axialement dans le manchon de la même manière que la lame tubulaire.

Le moyen d'assemblage du boîtier de montre comprend un alésage de diamètre sensiblement identique à celui du manchon. La paroi de l'alésage est traversée par une fente axiale dont l'ouverture est supérieure à l'épaisseur du bracelet pour permettre son passage lorsque le manchon est monté dans l'alésage du boîtier.

L'invention sera mieux comprise à l'étude de la description détaillée de deux modes de réalisation de l'invention pris à titre d'exemples nullement limitatifs et illustrés par les dessins annexés, sur lesquels :

la figure 1 est une vue d'ensemble d'une montre-bracelet amovible selon l'invention;

la figure 2 est une vue éclatée du système d'assemblage de l'invention;

la figure 3 est une vue en coupe le long du bracelet pour montrer la structure de l'élément rigide selon le premier mode de l'invention;

la figure 4 est une vue partielle en coupe des moyens d'encliquetage associés au boîtier de la montre selon l'invention;

la figure 5 est une vue en coupe radiale de l'élément rigide le long du bracelet pour montrer la structure de l'élément rigide selon le second mode de réalisation de l'invention; et

la figure 6 est une vue de côté de la mâchoire en position ouverte selon le second mode de réalisation de l'invention.

Comme illustré sur la figure 1, la montre-bracelet, selon l'invention, comprend un boîtier de montre 1 et un bracelet souple amovible 2 réalisé de préférence en cuir. Le boîtier 1 présente une forme sensiblement parallélépipédique dont deux côtés opposés et parallèles 1a et 1b sont arrondis. Les extrémités li-

bres du bracelet 2 sont renforcées par des éléments rigides cylindriques 2a et 2b pouvant coopérer chacun avec un alésage pratiqué dans les côtés 1a et 1b du boîtier 1, de façon amovible et selon les flèches 3 et 4.

De préférence, des ouvertures respectives des deux alésages du boîtier 1 se situent diamétralement opposées l'une de l'autre.

Le bracelet 2 est réalisé sous forme de bande allongée. Les figures 2 et 3 montrent la façon dont l'élément rigide 2a est assemblé à l'extrémité correspondante 5 du bracelet 2. L'élément rigide 2a est constitué d'une lame tubulaire élastique 6 et d'un manchon tubulaire 7. La lame tubulaire 6 comporte une fente longitudinale dentée 8 permettant, à l'état libre, l'introduction de l'extrémité libre 5 du bracelet 2. Le manchon 7 comporte une fente axiale 9, une extrémité fermée 10 et une rainure circonférentielle 11. L'ouverture de la fente axiale 9 du manchon 7 est plus grande que l'épaisseur de l'extrémité libre 5 du bracelet 2 pour permettre son passage.

Le diamètre intérieur du manchon 7 doit être inférieur au diamètre extérieur de la lame tubulaire élastique 6 lorsqu'elle est à l'état libre. Une telle exigence est nécessaire pour imposer une déformation élastique de la lame 6, se traduisant par une réduction de sa section transversale, lors de son assemblage à l'intérieur du manchon 7. Cette déformation élastique de la lame tubulaire 6 se traduit par un pincement de la fente dentée 8 sur les deux faces de la partie d'extrémité 5 du bracelet 2 permettant ainsi le maintien de la partie d'extrémité correspondante 5 dans l'élément rigide 2a.

L'assemblage de l'élément rigide 2a sur l'extrémité libre 5 du bracelet 2 est relativement simple. On introduit d'abord l'extrémité libre 5 du bracelet 2 dans la fente dentée 8 de la lame tubulaire élastique 6. On impose ensuite une déformation élastique de la lame 6 pour réduire sa section au moyen d'un effort extérieur. On introduit axialement la lame tubulaire 6 avec la partie d'extrémité 5 du bracelet pincée dans la fente dentée 8 à l'intérieur du manchon tubulaire 7 par son extrémité ouverte à l'opposé de l'extrémité 10. Lors du montage de la lame tubulaire 6 dans le manchon 7, la partie d'extrémité 5 du bracelet 2 coulisse dans la fente axiale 9 du manchon 7. La déformation élastique de la lame tubulaire 6 est ensuite maintenue par la paroi intérieure du manchon 7 comme montré sur la figure 3.

Une fois l'élément rigide 2a monté sur l'extrémité libre 5 du bracelet 2, on peut introduire l'élément rigide 2a axialement dans l'alésage 13 pratiqué sur le côté 1a correspondant du boîtier 1 de la montre. Comme pour le manchon 7, la paroi de l'alésage 13 est traversée par une fente longitudinale 14 sur le côté permettant le passage de la partie d'extrémité 5 du bracelet 2. L'alésage 13 se termine par un fond 15 faisant partie d'un côté du boîtier 1. L'assemblage

entre le bracelet 2 pourvu de l'élément rigide 2a et le boîtier 1 s'effectue alors par introduction de l'extrémité ouverte du manchon 7 dans l'ouverture de l'alésage 13 du boîtier 1.

Par ailleurs, l'invention prévoit un mécanisme d'encliquetage pour ledit assemblage entre le boîtier 1 de la montre et le bracelet 2. Ce système d'encliquetage est constitué d'une part par la rainure 11 circonférentielle du manchon 7, et d'autre part par une protubérance escamotable 16 sur la paroi intérieure de l'alésage 13. Comme montré sur la figure 4, la protubérance escamotable 16 peut être constituée par une bille se trouvant dans une cavité 17 pratiquée dans la paroi intérieure de l'alésage 13. Un ressort de compression 18 encastré dans la cavité 17 exerce un effort radial forçant la bille 16 vers l'intérieur de l'alésage 13, la position de la bille 16 sur la paroi intérieure de l'alésage 13 étant telle que la rainure circonférentielle 11 du manchon 7 se trouve en face de la bille en position assemblée du bracelet 2 sur le boîtier 1.

Pendant l'introduction du manchon 7 dans l'alésage 13, la bille 16 rencontre d'abord l'extrémité ouverte du manchon 7 et la paroi extérieure de la partie d'extrémité correspondante du manchon 7 qui force la bille 16 à entrer vers l'intérieur de la cavité 17 en raison du faible jeu entre le manchon 7 et l'alésage 13. La rainure circonférentielle 11 du manchon 7 rencontre ensuite la bille 16 qui sous la poussée du ressort 18 entre en contact avec le fond de la rainure 11 en formant ainsi un moyen de blocage au mouvement axial du manchon 7 à l'intérieur de l'alésage 13. Il en résulte une sécurité du port de la montre bracelet de l'invention sur le poignet de l'utilisateur. La rainure circonférentielle 11 coopère avec la bille 16 pour permettre une libre rotation du manchon 7 dans l'alésage 13.

Pour démonter le bracelet 2 du boîtier 1 de la montre, il suffit d'imposer un effort le long du manchon 7 suffisamment important pour désengager la bille 16 de la rainure circonférentielle 11 du manchon 7.

De préférence, le manchon 7 et la lame tubulaire élastique 6 sont réalisés en matériau métallique pour améliorer la performance mécanique de l'élément rigide 2a. L'extrémité fermée 10 du manchon 7 est de préférence constituée du même métal que celui sur le côté latéral correspondant du boîtier 1 de la montre, de façon à former une surface uniforme sur ledit côté du boîtier lorsque l'élément métallique 2a est en position assemblée par rapport au côté 1a correspondant du boîtier. D'une manière générale, la surface extérieure visible du boîtier 1 de la montre est avantageusement réalisée en un métal précieux, tel que de l'or.

La présente invention permet de réaliser le manchon 7 et la lame tubulaire 6 en un métal moins précieux possédant des caractéristiques mécaniques supérieures, par exemple en acier inoxydable, per-

mettant également de réduire le coût de fabrication. L'extrémité fermée 10 du manchon 7 peut comporter une couche en or plaqué.

La structure de l'élément métallique 2a, 2b est de montage rapide et simple sur les parties d'extrémité du bracelet 2 qui peut être de longueur, d'épaisseur, de coloris, et d'aspect variés.

Le second mode de réalisation de l'invention, illustré par les figures 5 et 6, diffère du premier mode précédemment décrit uniquement par le fait que la lame tubulaire élastique 6 est remplacée par une mâchoire cylindrique 20 dans l'élément rigide 2a.

La mâchoire 20 comprend deux éléments dentés 21, 22 reliés l'un à l'autre par une languette flexible longitudinale 23. En position de montage du bracelet 2 dans l'élément rigide 2a, la partie d'extrémité libre 5 du bracelet 2 est prise en sandwich entre les dents 21a et 22a des éléments dentés 21 et 22 de la mâchoire 20. Les dents 21a et 22a pénètrent dans les faces opposées de la partie d'extrémité libre 5 du bracelet 2 pour son maintien en place.

La mâchoire 20 ainsi fermée est ensuite introduite axialement dans le manchon 7 en laissant le bracelet glisser dans la fente longitudinale 9 du manchon 7. L'élasticité du bracelet 2 a tendance à écarter les éléments dentés 21 et 22 de la mâchoire 20 en les plaquant contre la paroi intérieure du manchon 7 qui maintient alors la mâchoire de la même manière que pour la lame élastique 6.

Pour améliorer le maintien du bracelet dans l'élément rigide 2a, la mâchoire 20 peut, comporter au moins un tenon 24 sur la face dentée de l'élément denté 21 et au moins un trou de réception 25 du tenon 24 pratiqué dans l'autre élément denté 22. De ce fait, la partie d'extrémité libre 5 du bracelet doit comporter le nombre de perforations correspondant à celui de paires de tenon 24/trou de réception 25 de la mâchoire 20.

De cette façon, lors de la fermeture de la mâchoire 20 sur l'extrémité libre 5 du bracelet 2, le(s) tenon(s) 24 traverse(nt) le(s) perforation(s) de l'extrémité libre 5 et pénètre(nt) dans le(s) trous de réception 25 correspondant(s) et s'y bloque(nt). Le maintien du bracelet 2 par l'élément rigide 2a est ainsi amélioré. Dans la pratique, on utilise deux tenons 24 dans la mâchoire 20.

De préférence, la mâchoire 20 est réalisée en une seule pièce. Elle doit avoir une bonne résistance mécanique pour assurer sa fonction. Pour cela, elle peut être réalisée en matériau métallique ou en matière plastique rigide. On peut par exemple réaliser la mâchoire 20 en une pièce en matière plastique moulée.

## Revendications

1. Montre-bracelet comprenant une montre dont le boîtier (1) comporte au moins deux côtés oppo-

sés parallèles (1a, 1b) pourvus chacun de moyens d'assemblage coopérant de façon amovible avec un élément rigide (2a, 2b) renforçant une extrémité libre (5) d'un bracelet souple (2), les moyens d'assemblage du boîtier de la montre comprenant un alésage (13) dont la paroi est traversée par une fente axiale (14) d'une largeur supérieure à l'épaisseur du bracelet (2), caractérisée par le fait que l'élément rigide comprend une lame tubulaire élastique (6) et un manchon (7) dont une extrémité (10) est fermée, la lame tubulaire (6) comportant une fente axiale dentée (8) dans laquelle est introduite l'extrémité libre (5) du bracelet souple (2), le manchon (7) comportant une fente axiale (9) débouchant dans l'extrémité ouverte du manchon (7) et dont l'ouverture est plus grande que l'épaisseur du bracelet (2), le diamètre extérieur du manchon (7) étant sensiblement identique à celui de l'un des alésages (13) du boîtier (1), le diamètre intérieur du manchon (7) étant plus petit que le diamètre extérieur de la lame tubulaire (6), de telle sorte que l'introduction axiale de la lame tubulaire (6) dans le manchon (7) nécessite une déformation élastique de la lame tubulaire (6) entraînant un blocage de l'extrémité libre (5) du bracelet (2) par pincement de la fente axiale dentée (8).

2. Montre-bracelet comprenant une montre dont le boîtier (1) comporte au moins deux côtés opposés parallèles (1a, 1b) pourvus chacun de moyens d'assemblage coopérant de façon amovible avec un élément rigide (2a, 2b) renforçant une extrémité libre (5) d'un bracelet souple (2), les moyens d'assemblage du boîtier de la montre comprenant un alésage (13) dont la paroi est traversée par une fente axiale (14) d'une largeur supérieure à l'épaisseur du bracelet, caractérisée par le fait que l'élément rigide comprend une mâchoire cylindrique (20) et un manchon (7) dont une extrémité est fermée, la mâchoire (20) comportant deux éléments dentés (21, 22) reliés l'un à l'autre par une languette flexible longitudinale (23) et prenant en sandwich l'extrémité libre (5) du bracelet (21) à l'aide des dents (21a, 22a), le manchon (7) présentant un diamètre extérieur sensiblement identique à celui de l'un des alésages (13) du boîtier (1) et comportant une fente axiale (9) débouchant dans l'extrémité ouverte du manchon (7) et dont l'ouverture est plus grande que l'épaisseur du bracelet (2), la mâchoire (20) étant introduite axialement à l'intérieur du manchon (7) par son extrémité ouverte et maintenu dans le manchon (7) par la déformation élastique de l'extrémité libre (5) du bracelet (2).

3. Montre-bracelet selon la revendication 2, caractérisée par le fait que l'un des éléments dentés

- (21) comporte sur la face dentée au moins un tenon (24), et que l'autre élément denté (22) comporte au moins un trou de réception (25) du tenon, l'extrémité libre (5) du bracelet (2) comportant au moins une perforation de façon à ce que lors de la fermeture de la mâchoire (20), le tenon traverse la perforation et pénètre dans le trou de réception (25) pour y être bloqué.
4. Montre-bracelet selon la revendication 2 ou 3, caractérisée par le fait que la mâchoire (20) est en une seule pièce réalisée en matériau métallique.
5. Montre-bracelet selon la revendication 2 ou 3, caractérisée par le fait que la mâchoire (20) est en une seule pièce moulée en matière plastique.
6. Montre-bracelet selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la lame tubulaire élastique (6) est réalisée en matériau métallique.
7. Montre-bracelet selon l'une quelconque des revendications précédentes 1 ou 6, caractérisée par le fait qu'elle comprend un moyen d'encliquetage constitué d'une part par une rainure circumférentielle (11) sur la face extérieure du manchon (7), et d'autre part par une protubérance escamotable (16) coopérant avec un ressort de compression (18) à l'intérieur d'une cavité (17) pratiquée sur la paroi intérieure de l'alésage (13).
8. Montre-bracelet selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que les ouvertures respectives des deux alésages du boîtier (1) se trouvent diamétralement opposées l'une de l'autre.
9. Montre-bracelet selon l'une quelconque des revendications précédentes 1, 6 à 8, caractérisé par le fait que le manchon (7) est réalisé en un matériau métallique.
10. Montre-bracelet selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que les éléments rigides (2a, 2b) sont réalisés au moins partiellement à l'aide d'un matériau métallique différent de celui constituant la face extérieure du boîtier (1).
- (2a, 2b) zusammenwirken, wobei die Anschlußmittel des Uhrgehäuses eine Bohrung (13) aufweisen, deren Wandung von einem Axialschlitz (14) mit einer Weite durchdrungen ist, die größer ist als die Dicke des Armbandes (2), dadurch gekennzeichnet, daß das steife Element ein elastisches Röhrchen (6) und eine an einem Ende (10) verschlossene Hülse (7) aufweist, wobei das Röhrchen (6) mit einem gezahnten Axialschlitz (8) versehen ist, in den das freie Ende (5) des biegsamen Armbandes (2) eingefügt ist, die Hülse (7) einen Axialschlitz (9) aufweist, der in dem offenen Ende der Hülse (7) mündet und dessen Weite größer als die Dicke des Armbandes (2) ist, der Außendurchmesser der Hülse (7) im wesentlichen gleich dem Durchmesser einer der Bohrungen (13) des Gehäuses (1) ist, der Innendurchmesser der Hülse (7) kleiner als der Außendurchmesser des Röhrchens (6) ist, derart, daß das axiale Einführen des Röhrchens (6) in die Hülse (7) zwangsläufig eine elastische Verformung des Röhrchens ergibt, die eine Verriegelung des freien Endes (5) des Armbandes (2) durch Einklemmen in dem gezahnten Axialschlitz (8) bewirkt.
2. Armbanduhr mit einer Uhr, deren Gehäuse (1) wenigstens zwei einander gegenüberliegende parallele Seiten (1a, 1b) aufweist, von denen jede mit Anschlußmitteln ausgebildet ist, die lösbar mit einem ein freies Ende eines biegsamen Armbandes (2) verstärkenden steifen Element (2a, 2b) zusammenwirken, wobei die Anschlußmittel des Uhrgehäuses eine Bohrung (13) aufweisen, deren Wandung von einem Axialschlitz (14) mit einer Weite durchdrungen ist, die größer ist als die Dicke des Armbandes ist, dadurch gekennzeichnet, daß das steife Element eine zylindrische Klemme (20) und eine an einem Ende verschlossene Hülse (7) aufweist, wobei die Klemme (20) zwei gezahnte Elemente (21, 22) umfaßt, die durch eine in Längsrichtung sich erstreckende biegsame Zunge (23) miteinander verbunden sind und mittels der Zahne (21a, 22a) das freie Ende (5) des Armbandes (2) umkrallen, die Hülse (7) einen Außendurchmesser aufweist, der im wesentlichen gleich dem Durchmesser einer der Bohrungen (13) des Uhrgehäuses (1) ist und mit einem Axialschlitz (9) versehen ist, der in dem offenen Ende der Hülse (7) mündet und dessen Weite größer als die Dicke des Armbands (2) ist und die Klemme (20) axial in die Hülse (7) von deren offenem Ende her eingeführt und in der Hülse (7) durch die elastische Verformung des freien Endes (5) des Armbandes (2) gehalten ist.
3. Armbanduhr nach Anspruch 2, dadurch gekennzeichnet, daß eines der gezahnten Elemente (21)

#### Patentansprüche

1. Armbanduhr mit einer Uhr, deren Gehäuse (1) wenigstens zwei aneinander gegenüberliegende parallele Seiten (1a, 1b) aufweist, von denen jede mit Anschlußmitteln ausgebildet ist, die lösbar mit einem ein freies Ende (5) eines biegsamen Armbandes (2) verstärkenden steifen Element

auf seiner gezahnten Seite wenigstens einen Zapfen (24) und das andere gezahnte Element (22) wenigstens eine Aufnahmeöffnung (25) für den Zapfen aufweist, wobei das freie Ende (5) des Armbandes (2) mit wenigstens einer durchgehenden Öffnung versehen ist, derart, daß beim Schließen der Klemme (20) der Zapfen die durchgehende Öffnung durchdringt und in das Aufnahmeloch (25) eindringt, um dort gehalten zu werden.

4. Armbanduhr nach Anspruch 2 oder 3, dadurch gekennzeichnet, daß die Klemme (20) einstückig aus einem metallischen Material hergestellt ist.

5. Armbanduhr nach Anspruch 2 oder 3, dadurch gekennzeichnet, daß die Klemme (2) einstückig aus einem Kunststoff geformt ist.

6. Armbanduhr nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß das elastische Röhrchen (6) aus einem metallischen Material hergestellt ist.

7. Armbanduhr nach einem der vorhergehenden Ansprüche 1 oder 6, dadurch gekennzeichnet, daß sie Verrastungsmittel aufweist, die einerseits durch eine Umfangsnut (11) auf der Außenseite der Hülse (7) und andererseits durch einen versenkbaren Vorsprung (16) gebildet sind, welcher mit einer Druckfeder im Inneren einer Ausnehmung (17) zusammenwirkt, die auf der Innenwand der Bohrung (13) vorgesehen ist.

8. Armbanduhr nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß die Öffnungen der beiden Bohrungen des Gehäuses (1) einander diametral gegenüberliegend angeordnet sind.

9. Armbanduhr nach einem der vorhergehenden Ansprüche 1, 6 bis 8, dadurch gekennzeichnet, daß die Hülse (7) aus einem metallischen Material hergestellt ist.

10. Armbanduhr nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß die steifen Elemente (2a, 2b) wenigstens teilweise unter Verwendung eines metallischen Material hergestellt sind, das von dem die Außenseite des Gehäuses (1) bildenden Material verschieden ist.

## Claims

1. Bracelet watch comprising a watch of which the case (1) has at least two parallel opposite sides (1a, 1b) each provided with assembly means removably fitting into a rigid element (2a,2b) rein-

forcing a free end (5) of a flexible bracelet (2), the assembly means of the case of the watch comprising a drilling (13) whose wall has an axial slot (14) passing through it of a width greater than the thickness of the bracelet (2), characterized in that the rigid element comprises an elastic tubular blade (6) and a sleeve (7), one end (10) of which is closed, the tubular blade (6) having a toothed axial slot (8) in which the free end (5) of the flexible bracelet (2) is inserted, the sleeve (7) having an axial slot (9) emerging at the open end of the sleeve (7) and the opening of which is larger than the thickness of the bracelet (2), the external diameter of the sleeve (7) being substantially identical to that of one of the drillings (13) of the case (1), the internal diameter of the sleeve (7) being smaller than the external diameter of the tubular blade (6), such that the axial insertion of the tubular blade (6) into the sleeve (7) requires an elastic deformation of the tubular blade (6), giving rise to blocking of the free end (5) of the bracelet (2) by pinching of the toothed axial slot (8).

2. Bracelet watch comprising a watch of which the case (1) has at least two parallel opposite sides (1a, 1b) each provided with assembly means removably fitting into a rigid element (2a,2b) reinforcing a free end (5) of a flexible bracelet (2), the assembly means of the case of the watch comprising a drilling (13) whose wall has an axial slot (14) passing through it of a width greater than the thickness of the bracelet, characterized in that the rigid element comprises a cylindrical jaw (20) and a sleeve (7), one end of which is closed, the jaw (20) comprising two toothed elements (21,22) joined to each other by means of a longitudinal flexible tab (23) and sandwiching the free end (5) of the bracelet (2) with the aid of teeth (21a, 22a), the sleeve (7) having an external diameter substantially identical to that of one of the drillings (13) of the case (1) and having an axial slot (9) emerging at the open end of the sleeve (7) and the opening of which is larger than the thickness of the bracelet (2), the jaw (20) being inserted axially inside the sleeve (7) via its open end and held in the sleeve (7) by the elastic deformation of the free end (5) of the bracelet (2).

3. Bracelet watch according to Claim 2, characterized in that one of the toothed elements (21) has on the toothed face, at least one stud (24), and in that the other toothed element (22) has at least one receiving hole (25) for the stud, the free end (5) of the bracelet (2) comprising at least one perforation so that, when the jaw (20) is closed, the stud passes through the perforation and penetrates into the receiving hole (25) in order to be blocked therein.

4. Bracelet watch according to Claim 2 or 3, characterized in that the jaw (20) is made in a single piece from metallic material. 5
5. Bracelet watch according to Claim 2 or 3, characterized in that the jaw (20) is made in a single piece molded from plastic material.
6. Bracelet watch according to Claim 1, characterized in that the elastic tubular blade (6) is made from metallic material. 10
7. Bracelet watch according to any one of the preceding claims 1-6, characterized in that it comprises a pawl means consisting, on the one hand, of a circumferential groove (11) on the outer face of the sleeve (7) and, on the other hand, of a retractable protuberance (16) interacting with a compression spring (18) inside a cavity (17) made on the inner wall of the drilling (13). 15 20
8. Bracelet watch according to any one of the preceding claims 1,6-8, characterized in that the respective openings of the two drillings of the case (1) are located diametrically opposite each other. 25
9. Bracelet watch according to any one of the preceding claims , characterized in that the sleeve (7) is made from a metallic material. 30
10. Bracelet watch according to any one of the preceding claims , characterized in that the rigid element (2a,2b) are made at least partially with the aid of a metallic material other than that forming the outer face of the case (1). 35

40

45

50

55

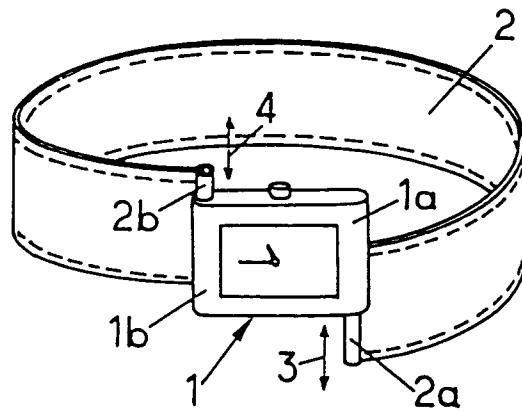


FIG. 1

FIG. 2

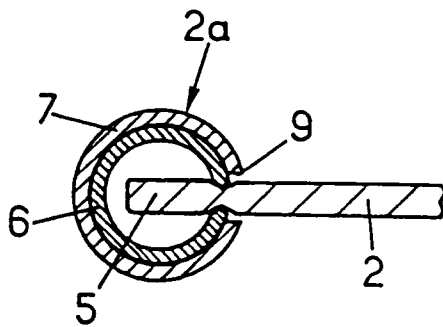
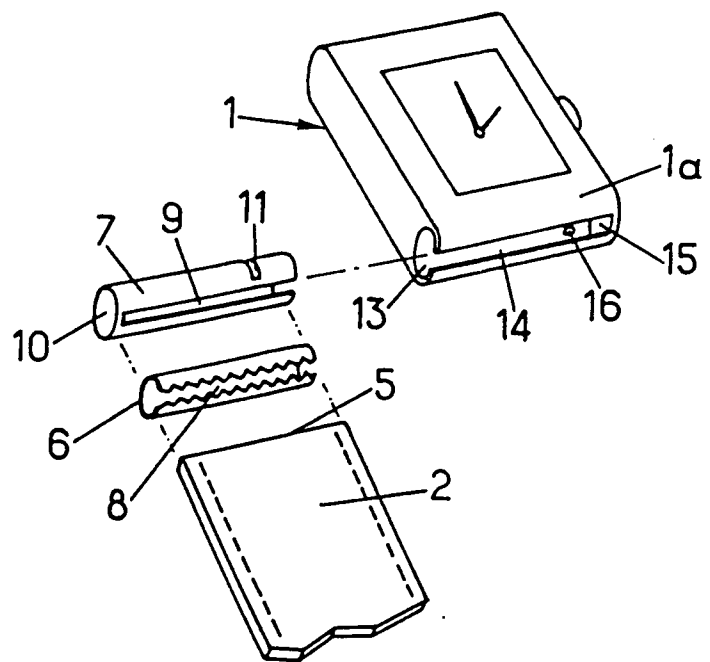


FIG. 3

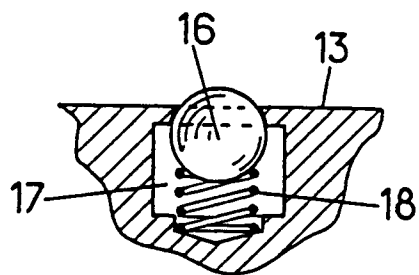


FIG. 4



FIG.5

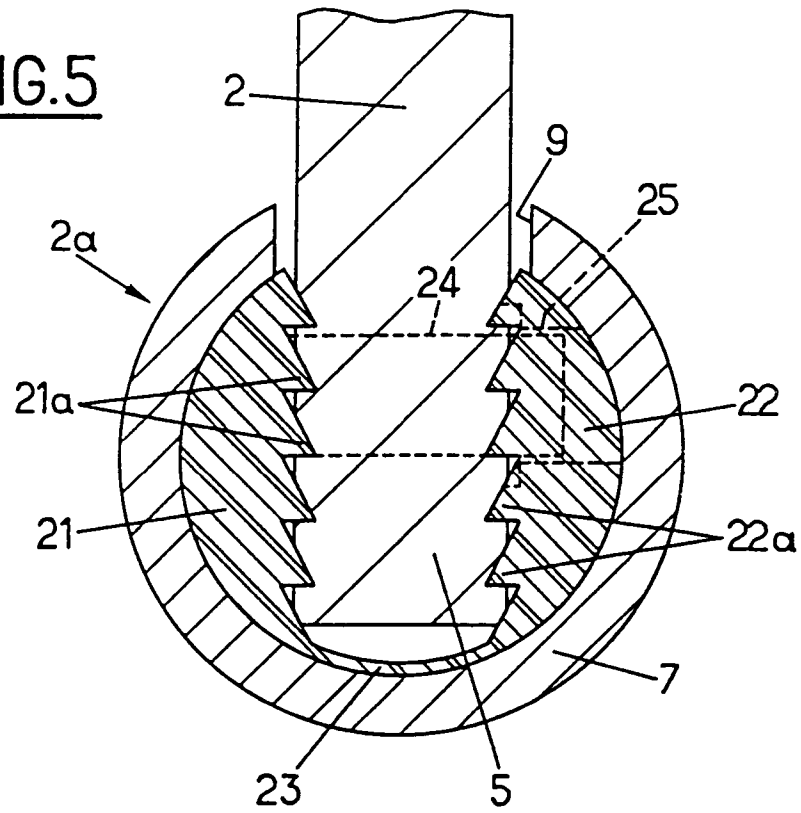


FIG.6

